# Charte de prêt
## de liseuses électroniques

Institut français de Tunisie - 20-22, avenue de Paris - 1000 - Tunis
31 32 52 23 - www.institutfrancais-tunisie.com

**Liseuse n°**

**Cote** R L I S

### Informations personnelles

Nom de famille

Prénom

numéro de la carte d'identité

numéro de lecteur

Adresse .....

Téléphone

Email .....@.....

❑ Je m'engage à respecter les conditions ci-dessous

**1. Conditions générales**

Le prêt d'une liseuse électronique est réservé aux adhérents **adultes** de la Médiathèque de l'Institut français de Tunisie dont l'abonnement est en cours de validité. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité du lecteur jusqu'à son retour dans l'établissement.

**LE DÉPÔT D'UN CHÈQUE DE CAUTION À HAUTEUR DE 300 DINARS** (trois cents dinars), libellé à l'ordre de l'Institut français de Tunisie, est demandé. Ce chèque est restitué au moment du retour de la liseuse **sauf si la liseuse est détériorée**.

Les originaux des pièces justificatives devront être présentés pour vérification lors de l'inscription pour le prêt d'une liseuse : carte d'identité, adresse (facture STEG, SONEDE, téléphone ou relevé bancaire récent aux nom et adresse du lecteur). Des photocopies de ces pièces seront effectuées et conservées par l'Institut français de Tunisie.

**2. Précautions d'utilisation**

- Manipuler l'appareil avec précaution
- Une liseuse n'est pas un jouet, ne pas la laisser à la disposition des enfants
- La liseuse contient un nombre de livres numériques bien déterminé.
- Ne pas modifier les contenus fournis : restituer tels quels les textes et les paramétrages initiaux, ne pas supprimer ou ajouter des livres.
- Les liseuses sont prêtées avec une batterie chargée pour 3 semaines. Eteignez complètement la liseuse lorsque vous ne l'utilisez pas pour économiser l'énergie. Dans le cas où vous devriez recharger la liseuse, d'abord éteignez-la puis branchez-la à votre ordinateur allumé.

**3. Modalités de prêt**

Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent à la banque d'accueil de la Médiathèque.

Le prêt est limité aux adhérents de la catégorie **ADULTES** de la médiathèque Charles-de-Gaulle.

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois. La durée de prêt est de 21 jours. Il n'ya pas de prolongation de prêt possible.

Les liseuses peuvent être réservées quand elles sont en prêt.

Les liseuses sont accompagnées d'un câble USB, d'un étui de protection, d'un guide de démarrage rapide, d'un mode d'emploi et d'un questionnaire.

**4. Retour de la liseuse**

La liseuse est restituée en état avec le matériel accompagnant ainsi que le contenu ou doit être remboursée au coût réel.

Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments susmentionnés ne sont pas rendus.

**Important** : Le retour est accepté après vérification par un médiathécaire en présence de l'emprunteur.

**5. Pénalité de retard**

Une liseuse rendue en retard entraînera de facto une suspension du droit de prêt de liseuse.

**6. Action légale**

En cas de détérioration de la liseuse, le chèque de caution d'une valeur de 300 dinars sera encaissé.

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà de quinze jours de retard, le chèque de caution d'une valeur de 300 dinars sera encaissé.

**7. Partage de votre expérience d'utilisation**

Un questionnaire accompagne le prêt de la liseuse. Nous vous remercions de le remplir après utilisation, il nous permettra d'améliorer ce service. Vous pouvez aussi nous faire part de vos remarques pour que nous mettions à jour les conseils d'utilisation.

❑ **J'ai pris connaissance des conditions de la charte de prêt et du mode d'emploi de la liseuse expliqué par un médiathécaire et en accepte les conditions.**

Date de **prêt** de la liseuse
...../ ...../ .....

Signature de l'emprunteur

Date de **retour** de la liseuse et du restitution du chèque de caution
...../ ...../ .....

Signature de l'emprunteur